

2. Président(e). C'est le président qui assure la présidence du Conseil et il ne reçoit ni compensation ni ne bénéficie d'avantages spéciaux pour ce rôle.

Membres. L'article 12 de la Loi sur le Conseil national de recherches spécifie que:

«12. (1) Les membres du Conseil, à l'exception du président, ne reçoivent aucune rémunération, mais ils ont droit au paiement des frais de déplacement et autres entraînés par l'exécution, hors de leur lieu ordinaire de résidence, des fonctions que leur attribue la présente loi.

(2) Nonobstant le paragraphe (1), les membres du Conseil, à l'exception du président, reçoivent la rémunération qu'autorise le Conseil lorsqu'ils accomplissent, pour le compte de ce dernier et avec son autorisation, une mission extraordinaire. S.R., c. N-14, art. 12; 1976-77, c. 24, art. 58.»

Le taux actuel de rémunération s'appliquant à cette clause est de \$200 par jour.

Président. Nommé par arrêté en conseil, son échelle de salaire correspondant à l'échelle SM-1; de \$75,360 à \$88,670 à compter du 1^{er} juillet 1982.

Vice-présidents. Échelle de salaire à compter du 1^{er} juillet 1982: de \$58,724 à \$74,200.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDICC

Question n° 4979—M. Orlikow:

1. Qui est membre du conseil d'administration de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et quelles sont leur adresse et leur profession?

2. Quels rémunération et avantages touchent le président du conseil d'administration, les directeurs, le président et le vice-président de la société?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne me transmet les renseignements suivants:

1. Membres de la SDICC

Monsieur Ed Prévost Président et Directeur général La Brasserie O'Keefe 990 ouest, rue Notre-Dame Montréal (Québec) H3C 1K2	nommé président le 1 ^{er} avril 1983 pour 5 ans
Monsieur James de B. Domville Commissaire du gouvernement à la cinématographie et Président de l'Office national du film Case postale 6100 Succursale «A» 3155 Côte de Liesse Montréal (Québec) H3C 3H5	nommé membre de droit le 8 janvier 1979 pour 5 ans
Monsieur Claude Morin Produits Petro Canada Affaires publiques 1, Place Ville-Marie 18 ^e étage Montréal (Québec) H3B 4A9	nommé membre le 1 ^{er} août 1980 pour 5 ans
Monsieur Claude Bruneau Corporation du Groupe la Laurentienne Vice-président exécutif 507 Place d'Armes Montréal (Québec) H2Y 2W8	nommé membre le 18 juin 1981 pour 5 ans
Monsieur David S.R. Leighton Président du Conseil Nabisco Brand Ltée 1123 Riverdale Avenue S.W. Calgary (Alberta) T2S 0Y9	nommé membre le 16 juillet 1981 pour 5 ans

Questions au Feuilleton

Mme Muriel Sherrin
Directrice
Toronto International Festival
508 ouest, rue Queen
Toronto (Ontario)
M5V 2B3

nommé membre le 2 décembre
1982 pour 5 ans

1 poste vacant

2. Dans le cas du Président, ses honoraires furent fixés par le Conseil Privé (C.P. 1982-1411) à \$325 par jour pour les activités qui ont trait au Conseil de la SDICC.

Dans le cas des autres membres du Conseil (directeurs), à l'exception du Commissaire du gouvernement à la cinématographie qui ne reçoit rien, leurs honoraires sont fixés par le Règlement Administratif # 1 de la Société, règlement approuvé par le Ministre des Communications le 27 mars 1982, à \$225 par jour pour les activités qui ont trait au Conseil de la SDICC. Les membres du Conseil sont rémunérés pour toutes dépenses de voyage raisonnable.

La SDICC compte un directeur exécutif en tant que responsable de ses opérations, et ne compte donc pas de président ou de vice-présidents responsables à ce titre. Le directeur exécutif est rémunéré selon le niveau salarial «G1C 7», niveau déterminé par le Conseil Privé (C.P. 1982-4056).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Question n° 4983—M. Orlikow:

1. Qui est membre du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada et quelles sont leur adresse et leur profession?

2. Quels rémunération et avantages touchent le président du conseil d'administration, les directeurs, le président et le vice-président du Conseil?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants:

1. Voir la liste ci-après. (Il est présumé que la question vise le président (chairman) et les membres du Conseil des Arts du Canada, car la loi ne fait pas mention de «conseil d'administration», ni de «président» ou «vice-président» (au sens anglais de ces termes).

2. a) Rémunération: i) Le président et le vice-président du Conseil quand il remplace le président, reçoivent \$325 pour chaque journée qu'ils consacrent aux affaires du Conseil; ii) Les membres du Conseil, y compris le vice-président dans ses fonctions propres, touchent \$225 par jour pour chaque jour de présence aux réunions du Conseil. Le président, vice-président et les membres du Conseil sont aussi remboursés pour frais réels et normaux de voyage. b) Avantages: Aucun.

Membres du Conseil des arts du Canada

Président

Mavor Moore
Toronto

Professeur d'université,
comédien, dramaturge

Vice-président

Jean-Jacques Fortier
Montréal

Homme d'affaires

Membres

Gordon Dowsley
Willowdale

Agent de planification financière

Peter R. Duffield
Montréal

Conseiller en affaires

Celia Franca
Ottawa

Conseiller en administration (danse)